

DATE DE PUBLICATION : 8 décembre 2015

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 1^{er} novembre 2015,

Délégation permanente est donnée à M. Pascal CESCO, directeur des Relations sociales et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Laura DUFAY-KRULIK, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction des Relations sociales, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Pascal CESCO et M^{me} Laura DUFAY-KRULIK peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Relations sociales.

Fait à Paris, le 23 novembre 2015

Frédéric PEYRET